Flavescence dorée : le temps des prospections

Comme chaque année, la campagne de prospection a été mise en place afin de répondre à l'obligation de surveillance. Les prospections sont individuelles, chacun est donc tenu de remplir et de renvoyer une fiche de prospection à la Chambre d'Agriculture, même en l'absence de maladie.

Pourquoi réaliser ces prospections ?

- Pour avoir une vision réelle de la présence de la maladie à l'échelle du vignoble.
- Pour réaliser des analyses gratuites, en cas de ceps suspects.
- Pour contenir la maladie, à proximité des foyers identifiés.
- Pour pouvoir aménager le nombre de traitement obligatoire.

Comment reconnaître les symptômes ?

Il y a une décoloration sectorielle (jaune pour les cépages blancs, rouges pour les cépages noirs) et un enroulement des feuilles vers le bas.

Non aoûtement des rameaux.

Absence ou dessèchement des grappes.

Le bois noir présente les mêmes symptômes que la flavescence dorée, il est donc impossible de les différencier sur le terrain. Le bois noir, bien que fatal pour le cep contaminé, ne possède le caractère endémique de la flavescence dorée. Afin de déterminer de quelle maladie il s'agit, il faut réaliser des analyses.
Ces analyses sont gratuites, les prélèvements sont effectués par un agent habilité de la FREDON Midi-Pyrénées suite au signalement (fiche de prospection) d'un cep suspect.

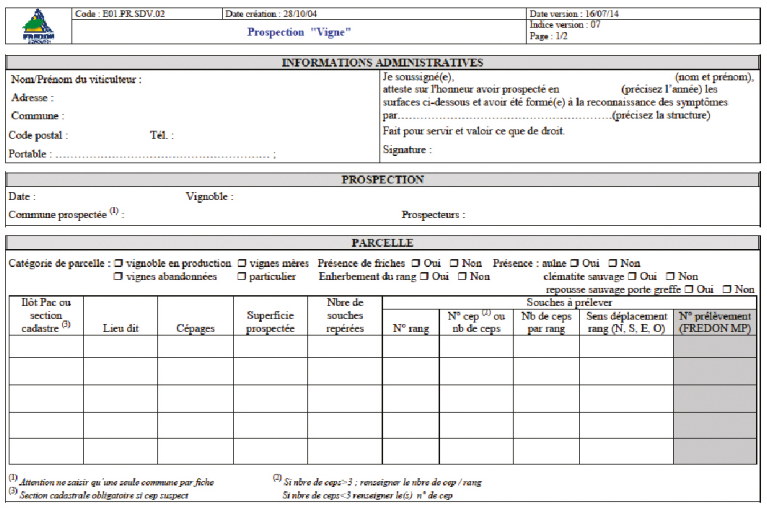

Code : E01.FR.SDV.02 | Date création : 28/10/04 | Date version : 16/07/14
Prospection "Vigne"
Indice version : 07
Page : 1/2

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom/Prénom du viticulteur :
Adresse :
Commune :
Code postal : Tél. :
Portable : ..... ;

Je soussigné(e), (nom et prénom), atteste sur l'honneur avoir prospecté en (précisez l'année) les surfaces ci-dessous et avoir été formé(e) à la reconnaissance des symptômes par.....(précisez la structure)
Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Signature :

PROSPECTION

Date : Vignoble :
Commune prospectée (1) : Prospecteurs :

PARCELLE

Catégorie de parcelle : ❑ vignoble en production ❑ vignes mères ❑ vignes abandonnées ❑ particulier
Présence de friches ❑ Oui ❑ Non Enherbement du rang ❑ Oui ❑ Non
Présence : suine ❑ Oui ❑ Non clématite sauvage ❑ Oui ❑ Non repousse sauvage porte greffe ❑ Oui ❑ Non

Ilôt Pac ou section cadastre (3)	Lieu dit	Cépages	Superficie prospectée	Nbre de souches repérées	Souches à prélever				
					N° rang	N° cep (2) ou nb de ceps	Nb de ceps par rang	Sens déplacement rang (N, S, E, O)	N° prélèvement (FREDON MP)

(1) Attention ne saisir qu'une seule commune par fiche
(2) Si nbre de ceps>3 ; renseigner le nbre de cep / rang
Si nbre de ceps<3 renseigner le(s) n° de cep
(3) Section cadastrale obligatoire si cep suspect

Quels dangers représentent la flavescence dorée ?

La flavescence dorée est une maladie causée par un phytoplasme. Ce phytoplasme est transmis à la plante par un insecte vecteur inféodé à la vigne, la cicadelle Scaphoïdeus titanus.

L'année de contamination, la plante ne va pas exprimer de symptômes, ils n'apparaîtront que l'année suivante voir 2 à 3 ans plus tard. Ce facteur limite les moyens d'action.

La cicadelle lorsqu'elle va se nourrir sur ces ceps asymptomatiques va ingérer le phytoplasme et le transmettre ensuite à d'autre, sans que cela ne soit visible.

Afin de limiter la progression de la maladie, il est important d'arracher ou de dévitaliser les ceps atteints même si ceux-ci n'expriment la maladie que sur une partie de leurs rameaux.

Le recepage est inutile. Le phytoplasme circule dans la sève et la plante est contaminée jusqu'à ses racines.

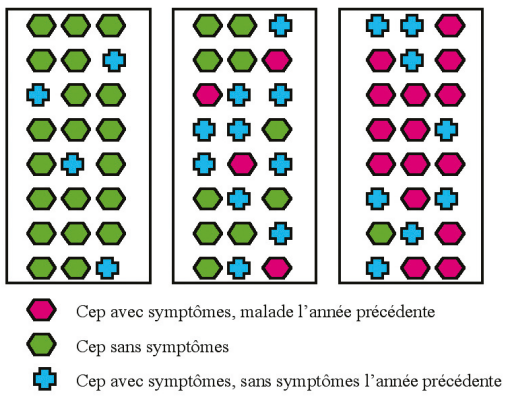

Quelle est la situation dans le Gers ?

Depuis 2012, ce sont environ 5 000 ha qui ont été prospectés grâce à la mobilisation des viticulteurs. En 2013, 16 foyers de plus ou moins forte intensité ont été identifiés sur le territoire et 90 communes ont été prospectées en partie.

Les foyers correspondent le plus souvent à des souches isolées mais certaines situations s'avèrent plus sérieuses et ont conduit les années précédentes à des arrachages de parcelles, seul moyen de limiter l'extension de la maladie.

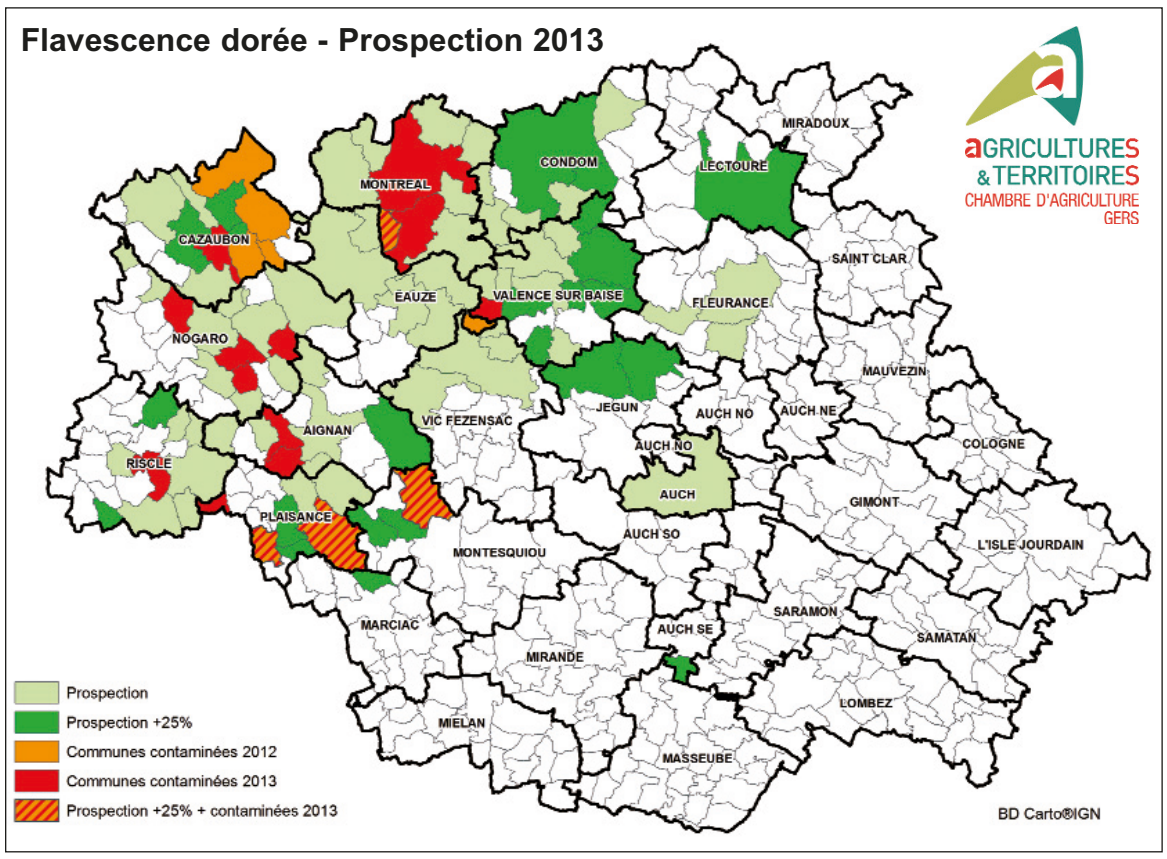

Pour toute information, contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques, Virginie Humbert, Tél. 05.62.61.77.13.